

## Activités de l'Association

---

En 2022, le comité s'est réuni à 5 reprises et l'Assemblée générale s'est tenue le 4 mai 2022 à Payerne (VD). Les partenaires de la filière ont pu faire part de leurs actualités respectives. C'est toujours une opportunité d'échange avec les organisations professionnelles et nos principaux partenaires commerciaux. Au total, les délégués de l'ACCS ont pris part à une quinzaine de séances, essentiellement au sein de swiss granum et du comité de la FSPC, pour représenter les intérêts des centres collecteurs (conditions de prise en charge, prix indicatifs, etc.).

## Récolte 2022 et situation globale du marché

---

La récolte 2021 catastrophique a créé quelques tensions au niveau du marché indigène et a débouché sur une demande d'augmentation du contingent d'importation pour les céréales panifiables en 2022. Ceci afin de garantir l'approvisionnement, la guerre en Ukraine ayant par ailleurs fortement perturbé la situation mondiale.

Les transports de marchandise, l'organisation de la logistique, la flambée des coûts de production et de l'énergie ont mis sous pression l'ensemble des acteurs de la filière, n'épargnant pas les centres collecteurs. La bonne récolte 2022, malgré des conditions météo particulièrement sèches et chaudes, a néanmoins permis de calmer la situation. Le commerce mondial des céréales s'est détendu à fin 2022 et les prix internationaux ont baissé, même s'ils se situent encore à des niveaux nettement plus élevés qu'avant la guerre en Ukraine.

Ces fortes fluctuations de prix sur les marchés internationaux mettent à l'épreuve nos systèmes de protection à la frontière, prévus pour des périodes plus calmes. La protection à la frontière, principalement pour les céréales fourragères, a montré des lacunes parfois importantes en 2022, avec des quantités importantes importées en quelques mois, les prix à l'importation étant plus attractifs.

Malgré cela, les prix indicatifs ont pu être fixés pour la récolte 2022, après d'intenses négociations. Pour les céréales fourragères, une augmentation de 3 francs par 100 kg a été obtenue et nous espérons que les importations à bas prix ne vont pas trop fortement impacter le prix de la production indigène, au risque de démotiver encore d'avantage les producteurs et de voir les volumes réceptionnés par les centres collecteurs diminuer.

Les prix indicatifs des céréales panifiables ont été négociés en deux étapes et atteignent ainsi un niveau satisfaisant pour l'ensemble des acteurs de la filière, soumis à de fortes augmentations de coûts de production. Les prix des oléagineux bénéficient d'une forte demande et de prix rémunérateurs, ce qui reste positif.

La pression reste néanmoins très forte, en raison des prix de l'énergie et du carburant qui stagnent à des niveaux très élevés, impactant les coûts de transformation et, par conséquent, les prix des denrées alimentaires. Ainsi, les artisans-boulangers font régulièrement la une des médias pour relater les difficultés rencontrées par leur profession.

Il est d'autant plus important, dans ce genre de crise, de positionner au mieux nos produits. La marque « Pain suisse », lancée en 2021, va dans cette direction. Près de 300 boulangeries (principalement artisanales) utilisent cette marque qui permet de mettre en valeur la production et la transformation en Suisse et de sensibiliser les consommateurs à la provenance des denrées alimentaires.

## **Approvisionnement en céréales**

---

La faible récolte 2021 et la guerre en Ukraine ont eu des impacts majeurs sur les prix mondiaux, mais également sur les transports des matières premières. La filière suisse des céréales a su réagir et s'adapter régulièrement aux nouvelles contraintes imposées par un marché mondial devenu imprévisible. L'approvisionnement en céréales panifiables et fourragères, bien que compliqué, n'a jamais été mis en péril ; un recours aux stocks obligatoires a pu être évité.

Malgré cela, swiss granum a demandé une modification des tranches du contingent pour les céréales panifiables, permettant d'anticiper si besoin l'importation de 20'000 tonnes supplémentaires sur le premier semestre 2023. La quantité globale du contingent reste cependant à 70'000 t sur l'année. Cette souplesse dans l'utilisation des quantités est appréciable car elle permet aux acteurs du marché de sécuriser l'approvisionnement avec la flexibilité nécessaire.

## **Initiative sur l'élevage intensif**

---

L'agriculture reste sous pression médiatique et populaire. L'initiative sur l'élevage intensif a à nouveau provoqué d'intenses discussions entre partisans et opposants. Les organisations environnementales ne pouvant influencer directement la consommation de viande, elles s'attaquent aux producteurs pour arriver à leurs fins, avec des images et des arguments plus que discutables.

Une fois encore, l'agriculture, accompagnée par un timide engagement des échelons en aval, s'en est une nouvelle fois sortie, mais la pression ne diminue pas pour autant. La consommation de viande est régulièrement mise au pilori par des organisations environnementales qui fustigent la production indigène et son impact sur l'environnement, sans se soucier de ce qui se passe à l'étranger. « Produire moins en Suisse et importer davantage » : une vision qui nous semble loin d'être globale et durable.

## **Politique agricole et trajectoires de réduction**

---

L'ACCS a soutenu les prises de position et interventions des producteurs dans le cadre de l'évolution de la politique agricole et des trajectoires de réduction des risques dus aux produits phytosanitaires et des pertes en éléments fertilisants.

L'extensification de la production et la progression des mesures écologiques auront un impact non négligeable sur les volumes réceptionnés dans les centres collecteurs et donc des conséquences sur les résultats économiques de nos structures. Le Comité de l'ACCS s'engage pour que les différentes mesures permettent d'au moins maintenir les volumes actuels.

## **Indemnités de stockage et conditions de prise en charge**

---

L'ACCS s'est engagée pour une meilleure rémunération des prestations d'entreposage dans le canal de commercialisation IP-Suisse. La tenue d'un échange annuel avant la publication des conditions de prise en charge est une évolution positive dans la relation avec cet acteur important du marché. Elle a permis d'aboutir à la création d'une indemnisation complémentaire de 50ct/100 kg dénommée "programme transparence". Celle-ci reste volontaire, mais s'appliquera dès la récolte 2022. Il appartient donc à chaque centre collecteur de se déterminer sur la participation à cette démarche offrant un complément de rémunération.

Par ailleurs, dans un contexte général d'économie ou de préservation des ressources énergétique, l'ACCS a déposé en 2022 une demande d'augmentation modérée de la teneur maximale en humidité du maïs grains à 14.5%. Cette proposition, soutenue dans le canal collectif, n'a pas reçu l'appui de nos collègues "privés". Par manque de soutien, cette demande de modification n'a pas pu être introduite au niveau de swiss granum. Malgré cela, le canal collectif l'a appliqué dès l'automne 2022 avec succès. Espérons que cette expérience positive permette de lever les doutes parmi les opposants.

## **Assemblée générale 2023**

---

L'Assemblée générale de l'ACCS aura lieu le 7 juin 2023 dans le cadre des *Feldtage* de Kölliken. Merci de d'ores et déjà réserver la date !

Olivier Sonderegger, Président ACCCS